

# Le Monde Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

## Le filon des maisons de retraite n'est plus ce qu'il était

- Les subventions publiques sont en baisse, alors que le secteur privé a massivement investi dans l'ouverture d'établissements
- La réforme du financement de la dépendance devient urgente



Le premier ministre, François Fillon, devait intervenir le 14 juin à Marseille lors du 3<sup>e</sup> débat interrégional « Accueil et accompagnement des personnes âgées », point d'orgue du débat national destiné à préparer la réforme du financement de la dépendance promise par le chef de l'Etat.

Les maisons de retraite gérées par le secteur privé devraient être des acteurs majeurs de cette réforme, après avoir été les principales bénéficiaires des mesures prises depuis 2003 en faveur de l'héber-

gement des personnes âgées. Pourtant, à Bordeaux, les 9 et 10 juin, lors du congrès du Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées

### Dossier

(Synerpa), qui fédère 95 % d'entre eux, l'heure était à l'inquiétude. « Pour nos établissements, la campagne budgétaire 2011 est calamiteuse », attaqua, d'emblée, Florence Arnaiz-Maumé, déléguée gé-

rale, en raison du gel par le gouvernement des tarifs de soins accordés aux maisons de retraite, des nouvelles conventions qui permettent leur médicalisation, et des appels à projets pour ouvrir de nouvelles structures.

Les exploitants se sentent pris en tenaille entre, d'une part, les injonctions gouvernementales d'être attentifs à la maltraitance et de hisser leurs équipements aux nouvelles normes techniques et, d'autre part, la baisse des ressources de l'Etat, par le biais de l'assuran-

ce-maladie et des départements, dont les finances sont exsangues.

La réforme promise depuis 2007 par Nicolas Sarkozy ne cesse d'être repoussée, et les professionnels ne croient plus en une grande loi adoptée avant l'élection présidentielle de 2012. Les difficultés de leurs collègues d'outre-Manche – le premier opérateur britannique de maisons de retraite Southern Cross est en quasi-faillite – ajoutent au pessimisme ambiant.

Isabelle Rey-Lefebvre  
►►► Lire la suite page 4

L'éclairage de Martin Wolf page 2



La reprise économique annoncée n'est pas au rendez-vous. L'austérité risque d'aggraver la crise

Entreprise p. 3

« Gouvernance et subsidiarité », par Pierre-Yves Gomez

Stratégie p. 6

Oikocredit distribue le microcrédit aux femmes

Philippe Askenazy



Machisme économique



Misogynie, phallocratie française... les interrogations sont fortes sur les comportements des élites nationales vis-à-vis des femmes. Si les généralisations sont, en la matière, délicates, la politique du travail offre un éclairage sur l'attention réellement portée à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur le papier, dans la dernière décennie, cette question semble prioritaire. La loi Génisson de 2001 crée le principe de négociations annuelles sur le sujet, et l'obligation d'un rapport complet sur la situation comparée hommes-femmes dans les entreprises de plus de 50 salariés. Aucune sanction n'est cependant prévue en cas de non-respect.

Cinq ans après, une nouvelle loi se donne comme objectif la suppression des écarts salariaux à l'horizon 2010 ; des sanctions sont envisagées. En 2010, le débat sur les retraites avait mis clairement en évidence le coût supporté par les femmes du fait de la réforme ; pour prouver la bonne volonté du gouvernement, la loi réformant les régimes de retraite introduit enfin une sanction pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale pour les entreprises d'au moins 50 salariés qui ne seraient pas couvertes d'ici à 2012 par un accord ou, à défaut, par un plan d'action sur l'égalité professionnelle. Publiée début 2011, la loi relative à la représentation « équilibrée » des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance fixe deux échéances : en 2014, ces instances devront compter au moins 20 % de femmes ; en 2017, la féminisation devra atteindre 40 %. Le non-respect de ces quotas entraînera la nullité des nominations dans les conseils.

Mais, derrière cette production législative, la réalité est bien différente. Le décret d'application de la loi de l'automne 2010 est frappant. Selon sa version encore provisoire, les entreprises non couvertes par un accord d'égalité devront proposer un plan d'action, accompagné d'indicateurs chiffrés, portant sur sept domaines : embauche, formation, promotion, qualification, classification, conditions de travail et rémunération. Mais il n'y aura pas de sanction dans les entreprises de 50 à 300 salariés si seulement deux de ces sept domaines d'action sont concernés, et trois domaines dans les sociétés de plus de 300 salariés. Or, il est rare qu'une entreprise discrimine les femmes dans tous ces domaines simultanément. Si elle le fait sur la rémunération, l'embauche ou la promotion, il lui suffira de fournir des indicateurs... sur d'autres domaines.

►►► Lire la suite page 2

### Annonces

Paroles d'experts Collectivités territoriales Page 9  
Dirigeants ■ Finance, administration, juridique, RH ■ Banque assurance  
■ Conseil, audit ■ Marketing, commercial, communication ■ Santé ■ Industries et technologies ■ Carrières internationales  
Multiposte ■ Collectivités territoriales  
Pages 7 à 10  
Consultez notre site: [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

Le Monde  
Dossiers & Documents

Juin 2011

DEVENEZ INCOLLABLE SUR L'ACTUALITÉ

#### Actualité

Besoin de rire !

Bon pour le moral, bon pour la santé : vital

#### Sciences

Aux frontières du réel : le paranormal

#### Cultures

Nabokov, polyglotte enchanteur

+ La chronologie du mois

Dossiers & Documents, pour mettre en perspective l'actualité et comprendre le monde qui nous entoure

[www.lemonde.fr/dosdoc](http://www.lemonde.fr/dosdoc)



Machisme économique

►►► Suite de la chronique de Philippe Askenazy

De plus, en cas de difficultés économiques ou de restructurations, l'entreprise pourra être totalement exemptée de pénalités financières. Bref, la sanction sera rarissime, ce qui constitue de fait un recul par rapport à l'objectif de la loi de 2001, qui fixait six indicateurs obligatoires dans les rapports chiffrés. Pire, ni l'opposition ni les organisations syndicales n'ont relevé que des mesures phares de l'actuelle législation creusent les inégalités entre les sexes. Deux d'entre elles sont emblématiques.

La loi TEPA (en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat) de 2007 – celle du « travailler plus pour gagner plus » – exonère d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales salarié les heures supplémentaires des temps plein ; mais elle maintient ces prélèvements sur les heures complémentaires, c'est-à-dire les heures rémunérées des temps partiel entre leur durée contractuelle et 35 heures. Or, un tiers des femmes sont à temps partiel, souvent contraint, alors que la quasi-totalité des hommes sont à temps plein. En subventionnant le recours aux heures supplémentaires, la loi défavorise l'usage des heures complémentaires, non subventionnées. Il n'est donc pas étonnant qu'entre 2007 et 2010 la durée effective de travail des salariés à temps partiel ait décliné, alors que celle des hommes salariés à temps plein progressait, creusant un peu plus les inégalités de revenus entre les sexes.

Autre exemple : alors que les hommes sont majoritaires dans le salariat privé, les femmes le sont dans la fonction publique, avec un pic de 75% dans la fonction publique hospitalière. Le non-renouvellement d'un départ à la retraite sur deux des agents publics prive donc plus souvent les femmes d'opportunités d'emplois stables. De même, en gelant le point d'indice des fonctionnaires et en augmentant leurs cotisations retraite, ce sont encore principalement des femmes qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. ■

Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, Ecole d'économie de Paris.



L'éclairage La reprise annoncée n'est en réalité pas acquise et l'inflation reste faible. Resserrer la contrainte budgétaire prolongerait la stagnation

La relance à nouveau nécessaire

Par Martin Wolf

Que doit-on conclure des données économiques récentes, notamment celles concernant les pays avancés ? L'économie mondiale ralentit-elle ? Si oui, doit-on prendre des mesures pour la relancer ?

Mon collègue Gavyn Davies remarquait récemment que « la rapidité et l'ampleur du déclin de la croissance manufacturière ont été inhabituellement fortes, surtout aux Etats-Unis ». On estime que le secteur privé américain n'aura créé que 38 000 emplois au mois de mai, soit bien moins que les 175 000 escomptés. M. Davies souligne que « si nous réunissons l'ensemble des éléments économiques observés en mai, nous obtenons l'image d'une économie mondiale qui continue à croître, mais à un rythme faible ». En tout, note-t-il, « la baisse des résultats économiques a été plus forte que celle relevée au printemps de l'année dernière, époque où la reprise de l'économie mondiale avait connu un passage à vide temporaire ». Mais ces résultats « sont loin d'être tombés à des niveaux susceptibles de générer de sérieuses inquiétudes sur un nouveau plongeon dans la récession ».

Dans les pays avancés, la reprise est faible depuis le départ, particulièrement au vu de l'ampleur de la récession. Sur les six principales économies avancées – Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni et Italie –, seuls les Etats-Unis et l'Allemagne ont enregistré au premier trimestre 2011 un produit intérieur brut (PIB) supérieur de peu – à ce qu'il était il y a trois ans. Je considère que les autres ne sont toujours pas sortis de la récession.

Le fait que les Etats-Unis aient, par rapport à leur position de départ, le PIB le plus élevé de ces six pays peut surprendre, sachant que le taux de chômage américain au mois d'avril était de 9%. Cela est révélateur de la flexibilité du marché du travail aux Etats-Unis. Mais cela indique aussi que la demande, et donc la production, restent positives. Par rapport à son passé récent, la reprise outre-Atlantique est extrêmement décevante.

Que se passe-t-il ? Les récessions qui trouvent leur origine dans l'éclatement des bulles alimentées par le crédit sont généralement plus graves et plus durables que celles générées par les tentatives de juguler une surchauffe inflationniste. Il faut des années

importantes des énormes déficits budgétaires des pays les plus affectés par la crise que les modestes et très décriées relances budgétaires.

Il s'agit là du vent contraire structurel, auquel sont venus s'ajouter la hausse des prix des biens et services, notamment du carburant, ainsi que l'impact sur les chaînes mondiales d'approvisionnement du tsunami qui a frappé le Japon le 11 mars. La récente hausse du prix du pétrole, qui est en fait une taxe sur les consommateurs, est en partie une conséquence du « printemps arabe ». Mais le principal élément est constitué par un rééquilibrage structurel durable : l'impact croissant des géants émergents sur la demande mondiale de biens et services.

Une politique structurelle serait-elle une potion magique ? L'OCDE soutient que « les craintes d'une installation durable d'un fort taux de chômage et d'une réduction post-crise permanente de la production potentielle, qui s'ajoutent à la nécessité de renforcer la confiance dans la durabilité de la dynamique d'endettement du secteur public [...], rendent d'autant plus urgente la mise en place de réformes structurelles capables d'épauler la croissance ». Certes. L'OCDE souligne aussi que « les politiques du marché du travail ont un rôle essentiel à jouer pour empêcher que le chômage cyclique ne devienne structurel ». Dans la zone euro, en l'absence d'ajustement du taux de change, une plus grande flexibilité des salaires nominaux est en effet nécessaire. Enfin, comme le note l'OCDE, il faut contrôler l'augmentation des contraintes budgétaires à long terme, notamment liées au vieillissement de la population, même s'il est inquietant que beaucoup de ces politiques causent du tort aux plus désavantagés.

Mais une politique structurelle ne sera pas suffisante. Dans la difficile situation d'après-crise, la demande est tout aussi importante. Les politiques structurelles qui favorisent les incitations à investir sont deux fois bénies, car elles font croître à la fois la demande et l'offre potentielle. Elles doivent être une priorité dans les projets de taxations et de dépenses.

Mais il est tout aussi crucial de bien calculer le retrait des mesures budgétaires et monétaires. Il est beaucoup plus probable, dans les circonstances actuelles, que les mesures de soutien seront retirées plutôt trop vite que trop tard, ce

qui sapera la reprise et génèrera une stagnation prolongée, avec des effets structurels nocifs à long terme. Il est essentiel de garder trois choses à l'esprit.

Tout d'abord, le rendement sur les obligations d'Etat américaines et allemandes à dix ans est tombé à 3%. Deuxièmement, en dépit de l'expansion de la base monétaire, la croissance des agrégats larges est bien encadrée, dans la zone euro comme aux Etats-Unis. Un nouvel assouplissement quantitatif serait parfaitement gérable et, au cas où l'économie s'essoufflerait, parfaitement sensé. Enfin, les principales mesures de l'inflation des prix à la consommation sont très basses, tant aux Etats-Unis que dans la zone euro. Vouloir s'attaquer à une inflation non corrigée, volatile et imprévisible, est le plus sûr moyen de déstabiliser l'économie. Et comme l'objectif de la lutte anti-inflation est au contraire de la stabiliser, cela n'a aucun sens.

Bref, l'option consistant à combiner des mesures structurelles permettant d'améliorer la production potentielle et les équilibres budgétaires à long terme avec le maintien d'un vigoureux soutien monétaire et budgétaire à la reprise me paraît souhaitable dans les pays disposant d'une certaine marge de manœuvre. Le plus grand danger reste non pas une croissance excessive et une forte inflation, mais la semi-stagnation prolongée dans la période d'après-crise. ■

Cette chronique de Martin Wolf, éditorialiste économique, est publiée en partenariat exclusif avec le « Financial Times ». © « FT » (Traduit de l'anglais par Gilles Berton.)

Vouloir s'attaquer à une inflation imprévisible est le plus sûr moyen de déstabiliser l'économie

pour que les prix des actifs, et surtout de l'immobilier, se stabilisent, et que le niveau excessif d'endettement diminue, grâce à une cascade de faillites et au lent remboursement de l'excédent de dettes. Pendant ce temps, la dépense privée est généralement faible, comme c'est le cas aujourd'hui aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Espagne.

Dans la plupart des cas, il en résulte aussi un énorme accroissement des déficits budgétaires du fait que les recettes s'effondrent et que les dépenses augmentent par rapport à un PIB diminué. Cet effondrement de la production constitue une cause bien plus

Quelle politique pourrait être efficace dans ces circonstances ? Dans ses dernières perspectives économiques, publiées en mai, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se concentre sur les politiques structurelles.

Pour justifier cette orientation, l'OCDE affirme que « la reprise mondiale devient autonome et [que] son assise s'élargit ». Mais nous sommes en réalité très loin de la « normalité ». Il existe une série de risques baissiers, parmi lesquels de nouvelles hausses des prix des biens et services, de nouvelles faiblesses dans les prix des actifs, des crises financières ou budgétaires.

Acteurs de l'économie Pierre Bezbakh

1928 : Emile Lesieur inaugure Roland-Garros

Le tournoi de tennis de Roland-Garros a permis comme chaque année à des millions de spectateurs de vibrer durant quinze jours aux exploits des meilleurs joueurs de la planète, et avec la spécificité française de se dérouler sur terre battue.

Le tennis spectacle a connu son essor durant les années 1960, avec l'ouverture des grands tournois aux professionnels, les retransmissions télévisées, et le développement d'une véritable industrie sportive. En France, le « marché du tennis », sport qui compte plus d'un million de licenciés, est aujourd'hui évalué à 300 millions d'euros : construction et entretien des terrains, matériel (environ 700 000 raquettes par an, plus de 14 millions de balles, etc.), journaux spécialisés, sports de télévision, publicité, sponsoring, enseignement du tennis...

Le tournoi de Roland-Garros est une entreprise en elle-même, au chiffre d'affaires d'environ 140 millions d'euros ; 6 millions sont distribués aux joueurs (dont 1,2 aux vainqueurs, homme et femme) ; chaque jour sont servis

20 000 repas et 10 000 sandwiches. Les droits de retransmission s'élèvent à 47,5 millions d'euros en 2011, dont 16 millions versés par France Télévisions ; ils constituent le premier revenu du tournoi (33,5% des recettes), et 90 chaînes diffusent les matches dans 214 pays, suivis par 3 milliards de téléspectateurs en audience cumulée, ce qui fait de Roland-Garros le tournoi de tennis le plus regardé au monde.

Terre cuite et brique pilée

L'origine de ce sport remonte au jeu de paume, pratiqué en France dès le XIII<sup>e</sup> siècle. L'inventeur du tennis moderne serait l'Anglais Harry Gem (1819-1881), mais c'est en 1874 que son compatriote Walter Wingfield fit breveter un nouveau jeu de balle avec raquettes, pratiqué sur une surface en herbe séparée par un filet, baptisé « lawn tennis ». Un premier tournoi fut organisé dans la banlieue de Londres, à Wimbledon, en juillet 1877. En France, des clubs de tennis se créèrent sous l'influence des touristes anglais, et en 1878, les frères Ernest et William Renshaw (multiples vainqueurs à Wimbledon),

firent construire à Cannes des courts en herbe, se révélant mal adaptés au climat. Ils imaginèrent alors de les recouvrir de poudre de terre cuite et de brique pilée. C'est une surface de ce type qui sera utilisée à Roland-Garros.

La construction et le nom du stade sont dus à Emile Lesieur (1885-1985). Athlète et rugbyman du Stade français, il est étudiant à HEC de 1906 à 1908, et y rencontre Roland Garros (l'un des pionniers de l'aviation), au côté duquel il combat en tant que pilote de chasse durant la première guerre mondiale. Devenu président du Stade français, il est chargé avec Pierre Gillou, président du Racing Club de France, de construire un nouveau stade afin d'accueillir la finale de la Coupe Davis de 1928.

Ayant obtenu de la Ville de Paris un terrain près de la porte d'Auteuil, il fait appel à l'architecte Louis Faure-Dujarric, qui avait construit le stade des Jeux olympiques de Paris de 1924. La confection du terrain est confiée à Charles Bouhana, créateur du « tennisol », utilisant le craon (fine terre calcaire) des carrières de

Saint-Maximin, dans l'Oise. Lesieur exige que le stade porte le nom de son ami Roland Garros, tué à la fin de la guerre. Dès juin 1928, il abrite la nouvelle formule des « Internationaux de France », tournoi créé en 1925. ■

Pierre Bezbakh est maître de conférences à l'université Paris-Dauphine.

Le livre



La Société des inconnus  
Paul Seabright  
Editions Markus Haller,  
550 p, 28€.

Nos amis les hommes

Ce que souligne d'abord Paul Seabright, c'est l'étrangeté de notre vie quotidienne. Non, il n'est pas naturel de prendre sa voiture, de téléphoner, ou de regarder la télévision. Nous dépendons (de plus en plus) d'un filet institutionnel complexe, constitué de personnes inconnues les unes des autres. Ces « étrangers » (*The Company of Strangers* est le titre anglais du livre) sont ces paysans, ces ouvriers, ces ingénieurs, qui travaillent pour nous sans que nous les ayons jamais rencontrés.

Comment Homo sapiens sapiens, ce « singe timide et meurtrier », dit-il l'auteur, est-il devenu le sommet de l'évolution, capable d'utiliser un iPhone et de jouer à la PlayStation ?

Dans cet essai plein de vues et de paradoxes saisissants, le professeur d'économie à l'université de Toulouse et chroniqueur au « Monde Economie » déroule le film de 10 000 ans d'évolution. Il nous convie à une « histoire naturelle » de la société, en convoquant son illustre compatriote Darwin, mais aussi la biologie, la sociologie, la psychologie, l'histoire.

Les détracteurs de Paul Seabright lui reprochent parfois d'accorder trop de place à la confiance. Il est vrai que pour l'auteur, passé par Oxford et Cambridge, le libéralisme est le pire des systèmes, à l'exception de tous les autres.

La vie, rappelle-t-il, est un mélange de compétition et de coopération. Le contrat social est fragile. La violence est dans nos gènes, mais la coopération aussi. Comme disait l'écrivain Somerset Maugham (1874-1965), « les bonnes habitudes sont plus faciles à perdre que les mauvaises ». Mieux vaut en prendre conscience, si l'on veut faire face aux défis à venir.

Pour Paul Seabright, l'expérience qui consiste à coopérer avec des inconnus – ce qu'il appelle la « grande expérience » – est encore jeune. Elle a besoin de toute l'aide que l'on peut lui apporter. Car dans certaines circonstances – à la City de Londres ou à Wall Street, précise-t-il –, les comportements humains ne sont guère plus évolués que ceux des chimpanzés. Seul un Britannique pouvait, encore aujourd'hui, dire cela. ■

Philippe Arnaud

**Le Monde**  
Siège social : 80, bd Auguste-Blanqui  
75707 PARIS CEDEX 13  
Tél. : +33 (0)1-57-28-20-00  
Fax : +33 (0)1-57-28-21-21  
Télex : 206 806 F  
Edité par la Société éditrice du « Monde » SA,  
Président du directoire,  
directeur de la publication :  
Louis Dreyfus  
Directeur du « Monde »,  
membre du directoire :  
Erik Izraelewicz  
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 0712 C 81975.  
ISSN : 0395-2037  
Pré-presses Le Monde  
Impression Le Monde  
12, rue M.-Gunsbourg  
94852 Ivry Cedex  
Printed in France  
OJD PRESSE FRANÇAISE